



LES RENCONTRES DE  
**CYBÈLE**

## Prochaine Rencontre de Cybèle en novembre 2014

Les membres du Conseil scientifique se sont réunis le 9 janvier dernier et ont validé le principe d'une nouvelle Rencontre de Cybèle.

Les grandes lignes du sujet en ont été largement discutées, le thème définitif reste à confirmer.

*Nous vous en tiendrons informés.*



en forme d'édito

## Une réflexion prémonitoire

*Paris, le 7 janvier 2014*

de **Henry MARTY-GAUQUIÉ**,  
*membre du conseil scientifique*

Les temps présents sont trop incertains, marqués par le repli sur soi de nos sociétés et le rejet de l'autre, pour qu'on ne prenne pas le temps de se réjouir des décisions prises hier par l'Assemblée Nationale Constituante de Tunisie.

*suite en page 2*

Le compte-rendu  
de la conférence de  
Jean-François COUSTILLIÈRE

**Les stratégies déployées  
par des puissances  
extérieures  
en Méditerranée**

est en ligne dès maintenant  
sur votre espace Adhérent  
[www.euromed-ihedn.fr](http://www.euromed-ihedn.fr)

*Comme chaque mois, cette lettre a pour vocation de vous informer à la fois des activités à venir organisées par l'association, des nouveautés intervenues sur le site **Euromed-IHEDN**, de vous communiquer, le cas échéant, le point sur d'éventuels événements concernant la Méditerranée et de vous présenter des personnalités liées à notre association et œuvrant pour le rapprochement des deux rives de la Méditerranée.*

*Marion FALLOT - Chargée de la rédaction*

## Notre prochaine conférence au coeur de l'actualité : La Tunisie et sa Constitution : et maintenant ?

par M. Ahmed DRISS

**Inscrivez-vous dès maintenant**  
*voir détail en page 3*

**PROGRAMME  
DES CONFÉRENCES**  
*pages 3 et 4*

*À lire, à voir et à découvrir*  
**NOS COUPS DE COEUR**  
*pages 5 et 6*



*suite de la page 1*

Le constituant tunisien a en effet approuvé à une très large majorité les principaux articles du projet de Constitution, dont ceux consacrant « l'égalité de droit et de devoirs entre les hommes et les femmes » (art. 20), « la garantie des libertés de pensée, d'opinion, d'expression et d'information », le rejet de la référence à la religion comme source de droit et la reprise inchangée de l'article 1 de la Constitution de Bourguiba définissant le Tunisie comme « un Etat libre et indépendant, dont la République est le régime civil, l'arabe la langue et l'islam la religion ».

Le principal est ainsi fait, même si il reste encore beaucoup à faire avant de finaliser le projet de Constitution et d'organiser les élections.

Le vote d'hier semble donc marquer heureusement la clôture de la période de tensions politiques, ouverte le 6 février 2013 par l'assassinat de Chokri Belaïd. Le difficile dialogue entre les partisans d'une Tunisie laïque et modérée et les mouvements de référence islamiste menés par Ennahda paraît s'être établi sur un point d'équilibre favorable aux forces modérées et ouvertes qui ont, depuis toujours, fait l'âme de la Tunisie. Cette évolution résulte de la prise de conscience, par Ennahda, de ce que sa majorité parlementaire n'était plus en phase avec l'opinion et qu'il lui fallait laisser pacifiquement la place à un gouvernement d'experts chargé de finaliser

une constitution et de préparer des élections, faute de quoi le pays risquait le chaos. Pour tardive qu'elle ait été, cette prise de conscience mérite notre estime.

Il faut noter que cette évolution a eu pour moteur la constante mobilisation des sociétés civiles tunisiennes et notamment celle portée par les femmes, dont le courage mérite d'être salué.

Il faut se réjouir de cette évolution qui restaure la confiance dans la capacité du monde arabe à mener à bien une transition démocratique par le dialogue politique.

Il faut saluer la Tunisie, ce « petit pays » qui, encore une fois, donne l'exemple après avoir été à l'initiative du soulèvement démocratique du monde arabe et qui en reste la référence.

Souhaitons que nous prenions conscience de ces progrès énormes ; et soyons capables de les relayer auprès des opinions de la rive Nord de la Méditerranée. En cette année électorale européenne, il est plus que jamais important de plaider pour une revitalisation du lien entre l'Europe et la Méditerranée.



**Le 27 janvier, soit 20 jours,  
après l'envoi de cette lettre,  
l'Assemblée nationale constituante  
tunisienne  
votait la nouvelle Constitution  
de la Tunisie...**



## Les entretiens d'Euromed-IHEDN Conférences ouvertes à l'inscription

L'inscription est obligatoire (Plan Vigipirate activé) Vous pouvez vous inscrire dès maintenant.

Par courriel : [entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr](mailto:entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr) ou par téléphone au 06 34 19 28 79

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le site [www.euromed-ihedn.fr](http://www.euromed-ihedn.fr)



### notre invité

sera M. **Ahmed DRISS**, *acteur de la transition tunisienne*,

sur le thème :

## La Tunisie et sa Constitution : et alors ?

**Evolution de la situation de la Tunisie,  
impacts sur le Maghreb**

**Ahmed DRISS** est diplômé en Droit des facultés de droit de Tunis et de Rabat. Il a un Doctorat en droit et en sciences politiques de la Faculté de droit de Rabat.

Depuis 1992, il est professeur de droit et de sciences politiques, Université Tunis El Manar.

Depuis 1986, membre de l'Association des Etudes Internationales et membre de son comité directeur de 2005 à 2008. Depuis 2000, membre du conseil d'administration de l'Académie internationale de droit constitutionnel.

Depuis 2005, Président - Directeur du Centre des Etudes Méditerranéennes et internationales (CEMI), Tunis. A travers ce Centre, Ahmed Driss s'implique avec détermination dans l'évolution politique de son pays depuis la révolte de 2011.

### À MARSEILLE

Lundi 10 février

amphithéâtre de l'Ecole de la Deuxième Chance  
360, chemin de la Madrague-Ville / pl. des Abattoirs  
MARSEILLE 15ème.

**Inscriptions à la conférence à MARSEILLE  
prises jusqu'au samedi 8 février**

Pour celles et ceux qui souhaitent dîner avec le conférencier :  
Inscriptions prises jusqu'au mercredi 5 février dans la mesure des places disponibles.  
Le montant du dîner est de 32 €.  
Les chèques sont à libeller au nom de :  
*Restaurant LES ARCENAUUX* .

### À PARIS

Mercredi 12 février

amphithéâtre Suffren,  
à l'Ecole militaire.

**Inscriptions à la conférence à PARIS  
prises jusqu'au vendredi 7 février**

Pour celles et ceux qui souhaitent dîner avec le conférencier :  
Inscriptions prises jusqu'au mercredi 5 février dans la mesure des places disponibles.  
Le montant du dîner est de 32 €.  
Les chèques sont à libeller au nom de :  
*Association EUROMED-IHEDN* .

Contact [entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr](mailto:entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr)

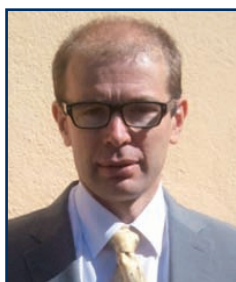


## Les entretiens d'Euromed-IHEDN

### Prochaines conférences

non encore ouvertes à l'inscription

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le site [www.euromed-ihedn.fr](http://www.euromed-ihedn.fr)



À MARSEILLE Lundi 17 mars > À PARIS Mercredi 19 mars

### Les enjeux du développement durable en Méditerranée

Par **M. Hugues RAVENEL**

*Directeur du Plan Bleu, a été pendant 2 ans responsable de l'unité stratégique du Plan Bleu. A servi dans différentes institutions : Banque mondiale, Ministères en charge de l'Environnement et de la Coopération, Observatoire du Sahara et du Sahel, Météo-France.*



À PARIS Mercredi 9 avril > À MARSEILLE Lundi 14 avril

### L'insertion des jeunes autour de la Méditerranée

Par **M. Jean-Louis Reiffers**

*Professeur agrégé d'économie Internationale. Président fondateur de l'Ecole de la deuxième chance, président du conseil scientifique de l'Institut de la Méditerranée et coordonnateur et président du Conseil scientifique du Femise. Il est également vice-président de l'OCEMO (Office de coopération économique pour la Méditerranée et l'Orient)*



À MARSEILLE Lundi 19 mai > À PARIS Mercredi 21 mai

### Impact des révoltes arabes sur les relations entre sociétés civiles

Par **Mme Giovanna TANZARELLA**

*déléguée générale de la Fondation René Seydoux pour le monde méditerranéen. Diplômée en Histoire contemporaine (Université de Florence) et en Sciences politiques (IEP de Paris), elle a débuté sa carrière dans l'enseignement, et a apporté sa collaboration à de nombreux médias italiens et français. Elle est aussi membre fondateur du Forum euro-méditerranéen des cultures – Femec.*



À PARIS Mercredi 11 juin > À MARSEILLE Lundi 16 juin

### Systemes de conflits et extrémisme violent au Sahara-Sahel

Par **Mme Laurence Aïda AMMOUR**

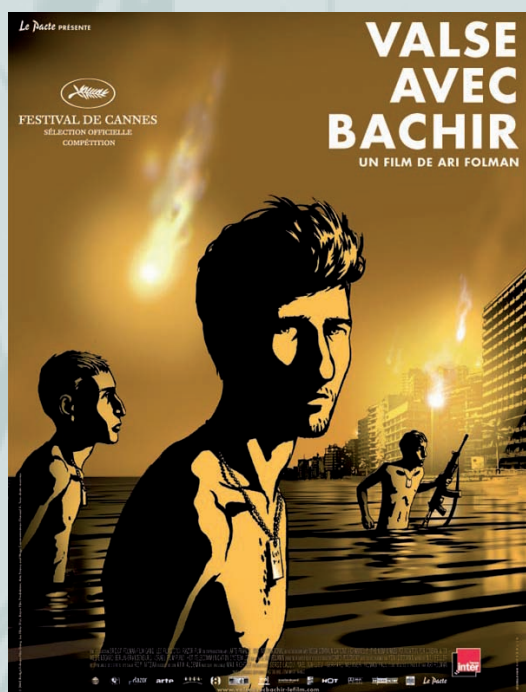
*Consultante en questions de sécurité internationale et défense «Géopoli Sud consultance » Elle est également chercheuse associée au CIDOB (Barcelone) et à Les Afriques dans le Monde à l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux*

Contact [entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr](mailto:entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr)





« nous pouvons oublier le passé...  
mais le passé ne nous oubliera jamais »



## Valse avec Bachir

juin 2008 (1h27min)

Réalisé par Ari Folman

Avec Ari Folman, Ori Sivan,

Ronny Dayag

Film d'animation documentaire

Coproduction israëlo-franco-allemande

César du meilleur film étranger en 2009

Oscar du meilleur film en langue étrangère  
en 2009

*En 1982, durant l'opération « paix en Galilée », le jeune Ari Folman, dix-neuf ans, fait son service militaire. Vingt-quatre ans plus tard, en 2006, il rencontre un ami de cette époque, Boaz, qui lui parle d'un rêve étrange qu'il fait toutes les nuits depuis plus de deux ans, mettant en scène des chiens qu'il a tués durant la guerre.*

*Ari tente alors de se rappeler cette période de sa vie, sans y parvenir. Il parvient cependant à se remémorer une scène qu'il ne peut interpréter : lui et deux jeunes soldats sortant nus de la mer sous la lumière de fusées éclairantes dans la baie de Beyrouth. Il pense alors qu'il s'agit des scènes du massacre de Sabra et Chatila, où l'armée israélienne a couvert les milices phalangistes chrétiennes, mais sans en être sûr, sans même savoir s'il était réellement présent près du camp cette nuit du 17 septembre 1982. Ari Folman décide de rencontrer des compagnons de cette période et de les questionner sur la guerre. Mais il doit se rendre à l'évidence : premièrement, ses amis n'arrivent pas à tout se rappeler, et deuxièmement, il est probable que les événements anciens que se racontent ces vétérans n'aient jamais eu lieu et soient des faux souvenirs créés par leur inconscient afin d'obscurcir les souvenirs des trop douloureuses scènes de guerre.*

*Petit à petit, Ari retrouve par flash des scènes de cette guerre et de sa participation : l'attaque d'une voiture civile ; la mort d'un enfant ayant tiré une roquette sur un char ; les tanks israéliens bombardés par l'aviation israélienne ; sa permission au bout de six semaines de guerre... Mais surtout, il redécouvre qu'il a indirectement participé au massacre, en tirant des fusées éclairantes depuis le toit d'un immeuble pour faciliter la tâche des miliciens.*

*Le film se termine par des images bien réelles extraites d'un reportage-documentaire de la chaîne de télévision britannique BBC au lendemain du massacre lors de l'entrée dans le camp de Sabra et Chatilla et montrant des femmes palestiniennes hurlant de désespoir parmi les décombres et les cadavres.*



## Cette deuxième édition de l'Atlas des Palestiniens vient de sortir



### Atlas des Palestiniens : Un peuple en quête d'un État

Auteurs

**Jean-Paul Chagnollaud,**

*membre du Conseil scientifique*

**Pierre Blanc, Sid-Ahmed Souiah**

Cartographe **Madeleine Benoît-Guyod**

Éditions AUTREMENT

Parution janvier 2014

<http://www.autrement.com/ouvrage/atlas-des-palestiniens-pierre-blanc-jean-paul-chagnollaud-sid-ahmed-souiah-madeleine-benoit>

Cet atlas raconte l'histoire du peuple palestinien qui, depuis le démantèlement de l'Empire ottoman et le mandat britannique en 1922, a cherché à être maître de son destin en exigeant l'avènement d'un Etat sur son territoire. Les décennies plus tard, cet objectif n'est toujours pas atteint et semble même plus inaccessible que jamais.

Depuis 1948, plus de la moitié des Palestiniens vivent hors de leur pays, beaucoup dans les conditions précaires des camps de réfugiés, tandis que l'autre moitié est soumise à l'occupation, à la colonisation et, depuis 2006 à Gaza, à un blocus. Aujourd'hui, toute perspective de paix paraît lointaine, les rapports de force continuant d'être défavorables aux Palestiniens malgré les soutiens internationaux dont ils bénéficient. Par un processus de colonisation systématique et la construction d'un mur qui s'étend jusqu'au cœur de la Cisjordanie, la stratégie israélienne vise à fragmenter et détruire un espace sur lequel il sera de plus en plus difficile d'établir un Etat palestinien viable disposant d'une véritable continuité territoriale. Cette situation aggrave l'exclusion de tout un peuple qui, malgré le droit international reconnaissant la légitimité de son aspiration à un Etat à côté d'Israël, est ainsi contraint de vivre dans l'exil, l'occupation et le blocus dans la bande de Gaza.

Cet atlas raconte l'histoire du peuple palestinien qui, depuis le démantèlement de l'Empire ottoman et le mandat britannique en 1922, a cherché à être maître de son destin en exigeant l'avènement d'un Etat sur son territoire. Les décennies plus tard, cet objectif n'est toujours pas atteint et semble même plus inaccessible que jamais. Depuis 1948, plus de la moitié des Palestiniens vivent hors de leur pays, beaucoup dans les conditions précaires des camps de réfugiés, tandis que l'autre moitié est soumise à l'occupation, à la colonisation et, depuis 2006 à Gaza, à un blocus. Aujourd'hui, toute perspective de paix paraît lointaine, les rapports de force continuant d'être défavorables aux Palestiniens malgré les soutiens internationaux dont ils bénéficient. Par un processus de colonisation systématique et la construction d'un mur qui s'étend jusqu'au cœur de la Cisjordanie, la stratégie israélienne vise à fragmenter et détruire un espace sur lequel il sera de plus en plus difficile d'établir un Etat palestinien viable disposant d'une véritable continuité territoriale. Cette situation aggrave l'exclusion de tout un peuple qui, malgré le droit international reconnaissant la légitimité de son aspiration à un Etat à côté d'Israël, est ainsi contraint de vivre dans l'exil, l'occupation et le blocus dans la bande de Gaza.